

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 10 juillet 2020

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	15	11

L'an deux mille vingt, le 10 juillet, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire,

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
GUINDT Philippe
VIEIRA Christophe
OGER Isabelle

IMMER Alain
DEBAILLEUL Delphine
BRUN Jérôme
WALLERICH Alain

REUTER Olivier
THILL Céline
VALANCE Bénédicte

LISTE DES ABSENTS :

MARQUET Bénédicte
PEREIRA Julien

MENEGHIN Gaël

SIVÉC Jean

Procuration de Bénédicte MARQUET à Philippe GAILLOT
Procuration de Gaël MENEGHIN à Alain WALLERICH
Procuration de Jean SIVÉC à Alain IMMER

Objet : 2020 - 502 Travaux de l'église Saint-Barthélemy de Beyren : Financement et subventions

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le financement suivant :

1. 14 272 € provenant des Fonds propres de la commune, soit 25 % du montant total,
2. 14 270 € subvention à solliciter auprès de la Sous-Préfecture au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), soit 25 % du montant total,
3. 14 270 € demande de concours à solliciter auprès du Département, AMITER (Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires) soit 25 % du montant total,
4. 14 270 € participation du Conseil de Fabrique, soit 25 % du montant total.

Les demandes de subvention et concours seront sollicitées au plus vite.

Si toute autre subvention (par exemple subvention parlementaire) peut être accordée, Monsieur le Maire fera les démarches.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité déclare prendre l'engagement de maintenir l'église dans le domaine public communal, pour une durée minimale de 10 ans, et autorise M. le Maire à signer toutes les déclarations et actes ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre du présent financement et de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 16/07/2020

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/07/2020

Le Maire,

